



الجامعة الملكية المغربية للبريدج  
FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE BRIDGE

## Charte éthique de l'équipe nationale de bridge

Conformément à ses statuts et plus particulièrement l'article 5 alinéa b.6, la Fédération Royale Marocaine de Bridge veille à la sélection des équipes nationales aussi bien par quatre que par paire devant représenter le Royaume du Maroc dans les compétitions et les manifestations internationales organisées par la fédération internationale de bridge (WBF) , la fédération africaine de bridge ou toute organisation agissant sous l'égide de la WBF. Elle s'engage, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports et avec le concours des partenaires et sponsors, à mettre en oeuvre tous les moyens en sa disposition pour permettre aux équipes nationales d'évoluer dans des conditions favorables et représenter dignement le bridge de notre pays dans ces compétitions internationales de haut niveau.

Mériter dans le cadre d'une sélection de faire partie de l'équipe nationale est un privilège et un honneur. Les bridgeurs de la paire sélectionnée dans l'une des équipes nationales (Open, Dames, Seniors, Mixtes ou Juniors) sont solidaires et s'engagent sur les valeurs et les principes sportifs édictés par la Fédération Royale Marocaine de Bridge dans ses statuts afin de promouvoir l'image du bridge national en tant que sport de l'esprit. La participation d'une paire de bridgeurs à une équipe nationale lui octroie à la fois des droits et des obligations. En matière d'obligations, chacun des membres de la paire doit œuvrer sportivement à la réussite de l'équipe nationale en respectant l'éthique de la pratique de ce sport et les règles de vie collective à la table de bridge et en dehors de celle-ci

1. Pour les compétitions par paire, la "Commission technique pour l'organisation des compétitions et pour la préparation et la formation des équipes nationales" fixe au préalable et avant la sélection le nombre de paires qui feront partie de l'équipe nationale. Au registre des compétitions par quatre, les trois premières paires sont prises pour constituer l'équipe nationale. Toutefois, le Comité Directeur se réserve le droit de confirmer ou par la troisième paire.
2. Si je suis sélectionné-e- , je m'engage à participer à toutes les compétitions programmées pour l'équipe nationale par la "Commission technique" et à respecter le programme dédié aux tournois d'entraînement établi par cette dernière .
3. Si je me désiste, je serai privé de participer à la sélection des équipes nationales quelque soit la catégorie (Open, Dames, Seniors, Mixtes ou Juniors) pour la saison n+1. Dans ce cas , le Comité Directeur procède à la désignation de la paire remplaçante. Cependant, il appartient à la commission de discipline de statuer sur mon cas si je la saisis par une demande écrite documentée et justifiée.
4. Je m'engage à adopter en toutes circonstances un comportement qui renforce et promeut l'esprit d'équipe et la bonne entente entre les joueurs de l'équipe nationale et qui respecte les décisions du staff technique.
5. Je n'agis pas à titre personnel mais en tant que représentant du Royaume du Maroc. Je mets en avant l'intérêt sportif général de mon pays.
6. Je m'engage à respecter les règlements sportifs du bridge édictés par les Fédérations Marocaine, Africaine et Mondiale.
7. Le Capitaine d'équipe désigné est doté de tous les pouvoirs. Je m'engage à respecter ses décisions.
8. Je respecte la tenue vestimentaire de l'équipe nationale qui m'a été attribuée. Toute publicité ou promotion de marque commerciale sur la tenue ne peut être opérée que par décision de la fédération royale marocaine de bridge.
9. Je m'engage à un devoir de réserve lors de mes commentaires et déclarations sur tous les aspects de la compétition ( organisation, hébergement, encadrement technique)

Je m'abstiens d'exhiber un comportement démonstratif verbal ou gestuel non sportif à une table de bridge ou en dehors de la table.

10. Lors des déplacements des équipes nationales pour participer à des compétitions, la liste de la délégation officielle ne peut inclure les accompagnateurs.
11. Je signale au staff technique ou aux représentants de la fédération royale marocaine de bridge les problèmes physiques ou psychologiques qui pourraient éventuellement impacter mes performances.
12. Je m'interdis de prendre des produits illicites ou dopants. En cas de prise de médicaments pour des raisons thérapeutiques, je suis dans l'obligation de le signaler au capitaine d'équipe.

**Le Comité Directeur avec l'appui de la "Commission technique" a tout pouvoir exécutoire pour réussir la mission sportive des équipes nationales de bridge**

J'ai pris connaissance et accepté les termes de la présente charte

Nom et prénom.

Numéro de licence.

Signature